

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/5763
10 juin 1964
ORIGINAL : FRANCAIS

LETTRE, EN DATE DU 10 JUIN 1964, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT D'HAITI

Dans la réponse que M. Guaroa Velazquez, ambassadeur de la République Dominicaine, a faite au télégramme que vous a adressé le ministre Chalmers, j'ai noté non sans regret pour la vérité qu'il a passé sous silence la partie essentielle de son entretien à savoir : que dans l'éventualité d'une répétition des faits qu'il avance, le "Gouvernement dominicain ouvrirait le feu sur la frontière".

Pour une parfaite information de l'opinion internationale, il m'a paru absolument nécessaire de relever cet oubli qui s'est trop complaisamment glissé dans la note rectificative de Son Excellence l'ambassadeur Velazquez.

En sollicitant de Votre Excellence que la présente soit distribuée comme document officiel du Conseil de sécurité, je vous prie d'agréer, etc.

Le représentant permanent,
Ambassadeur,
(Signé) Carlot R. AUGUSTE

